

NATURASOL Cicatrisant goudron de pin - GOUAERO3AN - 3167770210910

Référence : FDS_712_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 27/06/2013

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial NATURASOL Cicatrisant goudron de pin - GOUAERO3AN - 3167770210910

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Barrière physique - Cicatrisation et protection des plaies des arbres.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Aérosol, Catégorie 1 H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE) :

F⁺ - Extrêmement inflammable R12 - Extrêmement inflammable

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Pictogrammes de danger : 
GHS02

Mention d'avertissement : DANGER

Mentions de danger : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

Référence : FDS_712_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 27/06/2013

	H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260 - Ne pas respirer les aérosols. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte spécifique conformément aux réglementations locales..

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Référence : FDS_712_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 27/06/2013

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement No. -INDEX	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
OXYDE DE DIMETHYLE	115-10-6 204-065-8 01-2119472128-37 603-019-00-8	F+ - Extrêmement inflammable ; R12	Flam. Gas 1, H220	25 < x % < 50
GOUDRON DE PIN	8011-48-1 232-374-8	-	-	25 < x % < 50
ALCOOL ETHYLIQUE	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43 603-002-00-5	F - Facilement inflammable ; R11	Flam. Liq. 2, H225	10 < x % < 25

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Se munir d'une protection respiratoire et retirer le sujet de l'atmosphère polluée. Amener à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires pratiquer la respiration artificielle, avertir d'urgence un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- En cas de contact avec la peau : Retirer le vêtement souillé et laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un dermatologue si une irritation persiste. Ne pas réutiliser vêtements ou chaussures souillés qu'après nettoyage.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette. En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité

Référence : FDS_712_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 27/06/2013

d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucune donnée n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Aucune donnée n'est disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extingueurs conviennent pour de petits feux. Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : - jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

: En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Référence : FDS_712_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 27/06/2013

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
Pour les non-secouristes	A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
Pour les secouristes	Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
---	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	: Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
-----------------------	---

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette de fûts ou de bidons. Les fourches doivent être de forme arrondie et leur longueur doit être adaptée pour rendre impossible la perforation des fûts ou des bidons situés sur une palette. Des fourches anti-étincelles recouvertes par exemple de bronze, d'inox ou de laiton sont recommandées. Ne pas respirer les vapeurs.

Prévention des incendies : Manipuler dans des zones bien ventilées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas percer ou brûler même après usage. Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés : Pour la protection individuelle, voir la section 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Ne pas respirer les aérosols. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Référence : FDS_712_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 27/06/2013

Equipements et procédures interdits : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone "aérosols" doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5 cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Stocker entre +5°C et +30°C dans un endroit sec bien ventilé.

Emballage : Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Oxyde de diméthyle :

VME : 1000 ppm = 1920 mg/m³ (SOURCE : INRS)

Alcool éthylique :

VME : 1000 ppm = 1900 mg/m³ (SOURCE : INRS)

VLCT (ou VLE) : 5000 ppm = 9500 mg/m³ (SOURCE : INRS)

8.2 Contrôles de l'exposition

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux / du visage :

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Type de gants conseillés : - Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Protection du corps :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Référence : FDS_712_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 27/06/2013

Protection respiratoire :	Type de masque FFP : Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149. Classe : FFP1, FFP2 ou FFP3
---------------------------	---

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique :	Liquide Visqueux. Aérosol
Aérosol. Couleur :	Marron/noir
Aérosol :	Pression relative à 20°C : 4.0 bars $\pm$ 1 bar
Propulseur :	gaz liquéfié incolore odeur très faible / caractéristiques d'explosivité : 1.1 à 9.5 en volume
pH :	Non concerné.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur :	Non concerné.
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Chaleur chimique de combustion :	$\geq$ 30 kJ/g.

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7. Sur certains aérosols voir la date de péremption indiquée sur le dessus ou le dessous de l'aérosol. Pour les aérosols où il n'est pas indiqué de date de péremption, éviter de stocker plus de 2 ans.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

Référence : FDS_712_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 27/06/2013

10.4 Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'échauffement
- la chaleur

Boîtiers aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec des oxydants, acides ou bases.

10.5 Matières incompatibles

Boîtiers aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec des oxydants, acides ou bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Informations toxicologiques

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Référence : FDS_712_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 27/06/2013

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Déchets :	La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Emballages souillés :	Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Référence : FDS_712_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 27/06/2013

14. Informations relatives au transport

	ADR / RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 1950 Code Tunel : D	UN 1950 F-D, S-U	UN 1950
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	AÉROSOLS inflammables	AÉROSOLS inflammables	AEROSOLS, FLAMMABLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1 Etiquette 2.1 : Gaz inflammables 	2.1 Etiquette 2.1 : Gaz inflammables 	2.1 Etiquette 2.1 : Gaz inflammables 
14.4 Groupe Emballage	Néant	Néant	Néant
14.5 Dangers pour l'environnement	NON	Non Polluant marin	NON
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune donnée disponible		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tableau des maladies : TMP N°84
professionnelles selon le
Code du Travail français
Rubrique ICPE : 1412

Référence : FDS_712_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 0
Date de révision: 27/06/2013

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.